

Annexe 3

Rédacteur : Laurine SÉHIER, Lala RAJAONAH

Destinataires : Instituteurs et professeurs des écoles titulaires des Yvelines

Objet : Liste des pièces justificatives à fournir pour bénéficier de la **bonification CIMM**

Date : 16/11/2020

Une bonification CIMM de 600 points est accordée pour le vœu formulé en rang n°1 et portant sur le département d'outre-mer (Guadeloupe, Guyane, Martinique, Réunion, Mayotte), pour les agents pouvant justifier de la présence dans ce département du Centre de leurs Intérêts Matériels et Moraux (CIMM).

Les pièces justificatives du CIMM et de la confirmation de demande de changement de département devront être envoyées pour le mercredi 16 décembre 2020 au service DP3 Mouvement interdépartemental par mail uniquement.

Cas n°1) Vous avez déjà participé au mouvement informatisé 2020 et vous avez obtenu la bonification de 600 pts :

- Renseignez votre demande de CIMM dans SIAM - 1

Cas n°2) Vous participez pour la première fois au mouvement interdépartemental :

Selon votre cas, veuillez nous transmettre les pièces justificatives correspondantes listées dans le tableau ci-après.

Ces critères d'attribution n'ont pas de caractère exhaustif ni nécessairement cumulatif. Ils peuvent être complétés par tout autre élément d'appréciation pouvant être utile à l'administration. Plusieurs critères, qui ne seraient pas à eux seuls déterminants, doivent se combiner.

Critères d'appréciation sur le territoire considéré	Pièces justificatives à fournir
Résidence des père et mère ou à défaut des parents les plus proches de l'agent (leur lien de parenté avec l'agent, leur âge, leur activité et, le cas échéant, leur état de santé seront précisés)	<ul style="list-style-type: none"> - Pièce d'identité - Titre de propriété, quittance de loyer - Taxe foncière, taxe d'habitation
Biens fonciers situés sur le lieu de résidence habituelle déclarée dont l'agent est propriétaire ou locataire	<ul style="list-style-type: none"> - Bail, quittance de loyer, titre de propriété - Taxe d'habitation, taxe foncière
Résidence antérieure de l'agent	<ul style="list-style-type: none"> - Bail - Quittance de loyer - Taxe d'habitation
Lieu de naissance de l'agent ou de ses enfants	<ul style="list-style-type: none"> - Pièce d'identité - Extrait d'acte de naissance
Bénéfice antérieur d'un congé bonifié	<ul style="list-style-type: none"> - Copie de la décision par laquelle a été octroyé le congé bonifié
Comptes bancaires, d'épargne ou postaux	<ul style="list-style-type: none"> - Relevé d'identité bancaire
Paiement de certains impôts (notamment impôt sur le revenu)	<ul style="list-style-type: none"> - Avis d'imposition
Affectations antérieures	<ul style="list-style-type: none"> - Attestations d'emploi correspondantes professionnelles ou administratives
Inscription sur les listes électorales	<ul style="list-style-type: none"> - Carte d'électeur
Études effectuées par l'agent et/ou ses enfants	<ul style="list-style-type: none"> - Diplômes - Certificats de scolarité
Demande de mutation antérieure	<ul style="list-style-type: none"> - Copie des demandes correspondantes
Durée et nombre de séjours dans le territoire considéré	<ul style="list-style-type: none"> - Toutes pièces justifiant ces séjours